Une nouvelle utopie productive ? Économie collaborative, éthique contextuelle et critique sociale

Marc Zune, Matthieu de Nanteuil

Dans Les Politiques Sociales 2018/1 n° 1-2, pages 65 à 75
Éditions Service social dans le Monde

ISSN 1374-1942
DOI 10.3917/lps.181.0065

Article disponible en ligne à l'adresse
https://shs.cairn.info/revue-les-politiques-sociales-2018-1-page-65?lang=fr

CAIRN.INFO

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.

Distribution électronique Cairn.info pour Service social dans le Monde.
Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.
Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Une nouvelle utopie productive ? Économie collaborative, éthique contextuelle et critique sociale

Marc Zune *
Matthieu de Nanteuil **
* Sociologue, Groupe de recherches interdisciplinaires sur la Socialisation, l'Éducation et la Formation (GIRSEF), Institut IACCHOS, UCL
** Sociologue, Centre de recherches interdisciplinaires Démocratie, Institutions, Subjectivité (CriDIS), Institut IACCHOS, UCL.

Introduction

Le label « d'économie collaborative » rassemble sous une même appellation des formes très variées de mise en relation de producteurs et d'utilisateurs de biens et de services, grâce à la médiation d'outils numériques. Ces évolutions sont-elles porteuses d'une nouvelle utopie pour l'avenir des modèles socioproductifs ? Permettent-elles d'envisager une articulation inédite entre performance et qualité des liens sociaux, efficacité et sens du travail ? Pourrait-on aller jusqu'à dire qu'elles ouvriraient des voies alternatives au capitalisme de marché ? Si oui, quels seraient les fondements d'une telle originalité ? Sinon, comment identifier les raisons de cette impasse ?

La thèse qui est la nôtre dans cet article est que l'intérêt de ces nouvelles initiatives ne réside pas dans l'idée qu'elles seraient *par nature* porteuses d'alternatives, mais dans le fait qu'elles pourraient l'être *sous l'effet* d'une critique sociale renouvelée. Avec l'économie collaborative – et dans la diversité même de ses expressions – nous sommes en effet amenés à envisager la question des normes de justice applicables à la sphère du travail d'une façon différente de ce qui prévalait dans le compromis salarial « fordien ». Pour être opératoires, ces normes ne devraient plus seulement découler d'un ensemble de régulations centralisées, bien que les législations nationales et européennes demeurent essentielles. Elles devraient aussi, sinon d'abord, prendre appui sur les recompositions *internes* aux modèles en émergence, et réfléchir aux conditions d'un cadrage institutionnel permettant de

Service social dans le Monde | Telecharge le 14/01/2026 sur https://shs.cairn.info via Universite Catholique de Louvain (UCL) (IP: 130.104.41.253)

consolider les *nouvelles potentialités* de l'économie collaborative, en matière d'éthique sociale notamment. Tel est le propos que nous allons développer ici.

1. Une variété de formes d'activité

L'émergence de formes alternatives de production et de réalisation d'activités liées au développement d'Internet est un processus multiforme. L'effervescence de projets, d'applications et de plateformes se vendant comme porteuses de nouvelles relations – humaines, mais aussi productives ou commerciales – n'est pas près de se tarir, ce qui rend difficile tout travail de fixation des formes économiques nouvelles que l'on peut ranger derrière le label général d'« économie collaborative ». Il nous semble cependant que trois configurations différentes peuvent être distinguées.

La *production coopérative* repose sur le principe d'agrégation d'efforts variés, en intensité et en qualité, au sein d'un même projet dont la coordination repose sur des outils numériques. Cette agrégation ne présuppose pas de contractualisation, mais une volonté commune et des liens d'échanges basés sur la réciprocité. Le résultat de cette action collective est un bien qui peut s'apparenter à un « commun », librement utilisable et appropriable. La technologie sert ici de support à cette cristallisation d'apports distribués. L'utopie à la base du *logiciel libre* est emblématique de cette logique.

Tout autre est la situation d'un prestataire de service entrant en contact avec un client au travers d'une *plateforme d'intermédiation*. Dans ce cas, il s'agit de réaliser des prestations à la demande et de natures très variées, allant des services à la personne à la production d'expertises dans des domaines divers. La forme la plus marquante de ce nouveau modèle est la possibilité de produire de nouvelles *intermédiations à l'échelle mondiale* pour des services dématérialisés et déterritorialisés : traductions, conseil informatique, juridique ou financier, mais aussi design, production ou révision de contenus informationnels, etc. La plateforme et son algorithme font office d'agent intermédiaire : ensemble, ils offrent des garanties de crédibilité et de solvabilité dans des relations entre personnes qui ne peuvent pas – ou ne souhaitent pas – s'accorder sur la base de signes de reconnaissance et de crédits formels, tels que des diplômes nationaux.

Enfin, le modèle de *l'usage partagé* défend l'idée d'activation de biens qualifiés de « dormants » : considérés comme sous-utilisés, ceux-ci

Service social dans le Monde | Telecharge le 14/01/2026 sur https://shs.cairn.info via Universite Catholique de Louvain (UCL) (IP: 130.104.41.253)

peuvent faire l'objet de différentes formes de « troc », « partage », « emprunt », voire « d'utilisation conjointe ». Le *bien* est ici central : il préexiste à la relation d'échange. L'enjeu n'est donc pas la production d'un bien collectif ou la réalisation d'une prestation, mais *l'accès* à des ressources en vue de la satisfaction d'un besoin fonctionnel : se déplacer, se loger, faire usage d'un matériel spécifique, etc. L'usage partagé remplace ici l'appropriation individuelle. À nouveau, la technologie permet la rencontre entre propositions et demandes, notamment *au travers d'algorithmes* organisant l'appariement le plus efficace.

La spécificité de chacune de ces trois formes – la réalité étant toujours plus complexe que la moindre typification – permet de distinguer des enjeux bien différents en matière de relations sociales ou de modèles socioproductifs. Cela permet aussi de mettre en évidence les tensions actuelles qui traversent la mise en application de ces modèles. Ainsi, la production d'un bien collectif, même cadré par des licences d'utilisation empêchant l'appropriation individuelle et exclusive du résultat commun, suppose une culture de la coopération particulièrement exigeante – et des règles collectives qui ne le sont pas moins. De son côté, la réalisation de prestations à la demande ouvre à l'infini les possibilités de rencontre entre offreurs et demandeurs de service, ainsi que les modalités d'expression de la qualité des prestations – mais au prix de la remise en question des régulations existantes. Et l'usage partagé d'un bien peut poursuivre un objectif de lutte contre la surconsommation et/ou l'utilisation raisonnée de ressources matérielles, tout comme il peut mener aux formes d'exploitation contemporaines les plus avérées. Examinons donc ces trois configurations en détail.

2. Production coopérative : une utopie puissante, mais fragilisée par ses propres exigences

Une des premières manifestations des possibilités nouvelles permises par Internet fut sans conteste la production et l'utilisation, à large échelle, de *logiciels distribués sous licence libre*. Dès le milieu des années 1990 – et sous l'impulsion d'informaticiens visionnaires inscrivant leurs pratiques dans des modèles alternatifs à la logique d'appropriation privative, qui caractérise le capitalisme de marché –, dès cette époque l'utopie consista à fédérer des contributeurs multiples et distants au sein d'un même projet, en vue de la réalisation d'un résultat commun et partagé. Une telle utopie a progressivement pris corps, puis gagné rapidement en crédibilité. À l'inverse de logiciels dits « propriétaires », les logiciels libres garantissent à leurs utilisateurs quatre libertés : ils

Service social dans le Monde | Telecharge le 14/01/2026 sur https://shs.cairn.info via Universite Catholique de Louvain (UCL) (IP: 130.104.41.253)

peuvent être librement utilisés, copiés, modifiés et distribués. Dans les faits, une telle licence s'oppose aux modèles économiques de l'industrie capitaliste qui, en matière de logiciels, protègent les codes source en les rendant inaccessibles, réalisent des profits par la vente de licences individuelles, restreignent le droit à la copie et ne permettent aucune intervention sur le code du logiciel. En tant que « logiciels propriétaires », ils sont également privatifs de libertés, dans la mesure où ils rendent l'usager « captif ».

La possibilité même qu'existent des logiciels libres demeure une véritable énigme, tant leur mode de production et de circulation s'éloigne de tous les codes inhérents aux activités marchandes. Pourtant, il s'agit bien d'un *produit économique* : même s'il est disponible gratuitement ou à très faible coût de copie, ce type de logiciel doit s'avérer robuste et fiable, rencontrer des demandes, satisfaire des besoins, poursuivre des évolutions, résister à la concurrence, etc. Mais ce n'est pas tout. Car le logiciel libre est également un *projet normatif*, appuyé par des référentiels porteurs de sens, ainsi que sur des formes d'engagement spécifiques. Sébastien Broca (2013) a formulé l'idéal-type de cet « éthos du libre » à partir de trois valeurs cardinales : autonomie dans le travail, créativité technique, libre circulation de l'information. Ces valeurs alimentent des formes d'engagement de la part des contributeurs, que ces actes portent sur la production de codes en tant que tel ou sur l'aide aux autres utilisateurs (activités de traduction, de test, d'expression de besoins, etc.). Elles charrient un univers de relations sociales qui ne partage aucune des caractéristiques habituellement attachées aux organisations productives sanctionnées par le marché, telles que la contractualisation des engagements, la rémunération du travail, la coprésence physique des travailleurs, l'exercice d'un contrôle hiérarchique, etc.

Dans ce cas, l'éthique du travail s'appuie sur une version forte de l'autonomie, marquée par un refus explicite de toute hiérarchie. Dans l'un des projets de développement de logiciels libres que nous avons analysés (Demazière *et al.*, 2007), le *credo* partagé était : « Tu dis ce que tu vas faire, tu le fais et on s'engueule ensuite ». On reconnaît ici une triple nécessité : prise d'initiative individuelle au sein d'un collectif réceptif ; évaluation de l'activité sur base des faits constatables et non de critères *a priori* (par ex. le diplôme) ; éthique de la discussion collective. La propagation de ce modèle au monde du développement des logiciels, puis à d'autres espaces professionnels – pouvant aboutir également à la production de biens tangibles – a été étudiée récemment par Michel

Service social dans le Monde | Telecharge le 14/01/2026 sur https://shs.cairn.info via Universite Catholique de Louvain (UCL) (IP: 130.104.41.253)

Lallement (2015). À l'appui d'une enquête ethnographique dans des communautés de *hackers actifs* dans des *fab labs* de la côte Ouest américaine, l'auteur a problématisé le développement de ces formes d'activités, dans lesquelles le travail semble être à lui-même sa propre fin, à l'écart des jugements strictement marchands, voire des contraintes imposées par l'accumulation capitaliste.

Ce que l'on pourrait désigner comme une *éthique de l'autonomie radicale* – associant des formes d'efficacité productive à la poursuite de projets orientés en valeur, et fondant les relations sociales internes sur le refus explicite d'un ordre hiérarchique – a été partiellement récupéré par l'industrie classique du logiciel : celle-ci a souvent adopté l'efficacité des méthodes de production de codes, sans partager l'orientation politique de la communauté du libre. Le terme d'*open source* caractérise cette référence « non militante » au monde du logiciel libre, compatible avec de nouveaux *business models* autorisant des implications multiples, éventuellement contractualisées et rémunérées.

De fait, si le modèle du logiciel libre est un puissant exemple permettant de référer la consistance d'un modèle alternatif à l'usage d'Internet, il n'est cependant pas vertueux par nature. Le maintien d'engagements sur une base volontaire et coopérative, la poursuite de valeurs d'horizontalité, l'actualisation d'une visée de transformation sociale au travers d'une critique de la marchandisation, nécessitent une intense activité de délibération et, logiquement, la constitution *d'un espace public de discussion* (Habermas, 1982 ; Zarifian, 1996 ; Dejours 2009). Cet enjeu n'est pas seulement un attribut fonctionnel, devant permettre de renforcer l'efficacité du modèle du logiciel libre. Il forme également une *exigence éthique*, conduisant à la formation d'une *communauté politique*. Réciproquement, on peut dire que ce modèle productif repose sur une norme éthico-politique particulière, qui fournit un référentiel de justice implicite à tous les acteurs qui y participent. Cette norme s'exprime souvent par la négative, lorsqu'elle est mise en échec par des logiques d'exclusion ou de musèlement.

Dit autrement, l'assèchement de la dimension politique des projets *open source*, et les obstacles pratiques rencontrés par l'éthique de la discussion, sont deux points de tension qui minent la poursuite de cette « éthique du libre et du faire ». Sans évolution notoire, elles pourraient interdire l'émergence des formes les plus novatrices de production coopérative – et des modèles alternatifs de rapport au travail (*avec autrui et pour soi*) qui en sont le moteur.

Service social dans le Monde | Telecharge le 14/01/2026 sur https://shs.cairn.info via Universite Catholique de Louvain (UCL) (IP: 130.104.41.253)

3. Prestation à la demande : le travail nomade au risque des « incapacités »

Les ressorts idéologiques qui sous-tendent le développement des *prestations à la demande* puisent dans un tout autre univers de référence que celui mentionné à l'instant. On peut les rapprocher de la figure du *travailleur nomade*, telle que la littérature managériale des années 1990 a contribué à la forger. Le discours du management à propos de ce type de carrière est particulièrement intéressant à analyser, car il révèle l'esprit du capitalisme d'une époque donnée : ce discours préconise des formes de participation des travailleurs au système économique, mais aussi des modèles éthiques relatifs à la définition de ce que peut être une « vie bonne », voire une « vie accomplie ». Ces nouveaux ressorts managériaux agissent comme de puissants dispositifs idéologiques : ils parviennent à soutenir des formes de dépassement de soi, tout en les articulant à des échelles de récompense inhérentes aux activités marchandes.

L'ouvrage de Michael Arthur et Denise Rousseau (1996) est un jalon important de cette orientation managériale : les auteurs y défendent un nouveau modèle de carrière appelé *boundaryless* – que l'on peut traduire dans le double sens de « sans frontière » et « sans attache ». Leur idée est que le compromis qui sous-tend les relations d'emploi contemporaines n'articulerait plus subordination juridique et sécurité d'emploi – voire domination sociale *vs* garanties statutaires – mais bien plutôt promesse d'une vie épanouie et capacités de flexibilité. A leurs yeux, les salariés devraient acquiescer aux nouvelles exigences de l'accumulation flexible, en adhérant à la perspective suivant laquelle l'insécurité croissante qui en résultera… se transformera nécessairement en gain d'autonomie et de liberté.

Ce travailleur privé d'appartenance entretient un lien *transactionnel* autant que *relationnel* avec ses clients. Il est capable de modifier ses appartenances au gré des nécessités ; de mobiliser, au gré des demandes, des atouts condensés dans un portefeuille de compétences varié ; et de trouver par lui-même le sens de sa trajectoire de carrière. En l'absence de marqueurs externes permettant d'évaluer les jalons d'un parcours professionnel, c'est la carrière *subjective* – définie par elle-même et reposant sur un principe de liberté de choix – qui devient l'étalon à l'aune duquel les choix de vie sont effectués.

Service social dans le Monde | Telecharge le 14/01/2026 sur https://shs.cairn.info via Universite Catholique de Louvain (UCL) (IP: 130.104.41.253)

Or, cette figure de la carrière nomade se prolonge dans celle du *digital nomad* incarné par la figure d'un travailleur-baroudeur : *sans bureau fix*e, celui-ci est équipé d'un ordinateur portable et réalise des prestations *en freelance* et *à distance*. Une norme éthique fondamentale est associée à ce type de travail, celle de la *liberté individuelle de choix*. Liberté d'organiser son temps, de s'investir plus ou moins intensément dans ses activités, de se localiser à tel ou tel endroit, de fixer le niveau de sa rémunération, etc. De ce fait, le *digital nomad* développerait une vie faite de voyages et de projets professionnels multiples, composant ainsi un hybride harmonieux entre vie sociale, vie professionnelle et vie privée. Ce mode de vie supposé « libéré » pourrait également se satisfaire de faibles rentrées économiques : sans attaches, le *digital nomad* puise une partie essentielle de son identité dans la valorisation de styles de vie frugaux. Les sites d'intermédiation tels *upwork* en constituent des supports récurrents. Et le modèle économique proposé, celui de la concurrence mondialisée, associe « reconnaissance réputationnelle » (les compétences sont validées par les clients précédents et façonnent une « réputation ») et logiques de « moins-disant économique » (la détermination des prix repose sur un système d'enchères inversées).

Dans les termes de la philosophie politique, ceux de Amartya Sen (2000) et Martha Nussbaum (2012) en particulier, ce modèle du choix individuel généralisé renvoie à ce que ces auteurs désignent par le terme de « capacité » – à ceci près que la « capacité » suppose, à leurs yeux, de réunir un ensemble de conditions institutionnelles pour que ces choix soient *possibles* et qu'ils se traduisent par des *accomplissements*. De fait, la norme éthique à laquelle ils se réfèrent entend donner à tous les individus la possibilité *effective* de choisir entre plusieurs idéaux de vie bonne, mais aussi celle de *concrétiser* une telle perspective. L'idée de communauté politique découle d'une telle vision : selon eux, la liberté doit permettre à des individus de faire des choix qui ne soient pas de simples faux semblants, ce qui suppose de définir un ensemble d'agencements collectifs. Lorsque ces derniers ne sont pas réunis, les choix *supposés* se transforment en non-choix *effectifs* : la perspective d'une norme de justice orientée vers le développement des capacités révèle son caractère inabouti. En pratique, on assiste à la fabrique d'incapacités.

Or, un tel renversement normatif est exactement ce qui menace le monde des *digital nomads* : valorisant les choix individuels, ces travailleurs sans attaches risquent à tout moment de se retrouver en situation d'incapacité, c'est-à-dire de ne jamais avoir les moyens de

Service social dans le Monde | Telecharge le 14/01/2026 sur https://shs.cairn.info via Universite Catholique de Louvain (UCL) (IP: 130.104.41.253)

redéfinir leurs projets de vie et de les mettre en œuvre. On voit donc les tensions permanentes qui traversent un tel modèle : il repose sur la promesse d'un mode de vie alternatif… qui s'avère extrêmement fragile à l'épreuve de sa pérennisation et de sa concrétisation.

4. Usage partagé : des « valeurs d'usage » sans sujet ni ancrage social ?

La troisième configuration étudiée, celle de *l'usage partagé*, s'appuie également sur un référentiel normatif. Ancrée dans une nouvelle économie des ressources, elle est rendue nécessaire par les impasses du modèle productiviste et consumériste actuel, et sa réorientation vers des pratiques économiques plus « soutenables ». L'économie de la fonctionnalité vise à déplacer le modèle socioproductif en extrayant la valeur d'usage la plus élevée des richesses existantes, tout en réduisant les ressources matérielles et énergétiques nécessaires. Ainsi, pour Johan Van Niel, « les produits n'apparaissent dans une telle perspective plus que comme de simples moyens, comme des intermédiaires dans un processus visant à délivrer une fonction, au lieu d'être l'objet central de la négociation » (Van Niel, 2014, p. 2). Dans ce modèle, les rapports entre ceux qui détiennent ces produits et ceux qui les utilisent ne sont pas antagonistes, mais les intérêts ne peuvent réellement converger qu'à la condition que chacun se conforme très exactement au rôle qui est le sien – les uns étant « fournisseurs de valeur », et les autres, « utilisateurs de valeur ».

Cette forme de modèle économique fait donc porter l'attention essentiellement sur les *fonctions* occupées par des objets et *l'utilité* d'un usage partagé. Autrement dit, ce qui fait l'objet d'un échange, c'est le bien existant, et non pas nécessairement l'engagement dans une relation de partage. C'est d'ailleurs la force de cette nouvelle modélisation économique : le terme de « partage » peut se construire en dehors de tout rapport à une communauté concrète. Alors que ce modèle paraît, là encore, s'opposer aux normes qui sous-tendent le système capitaliste (appropriation privative, accumulation, etc.), le fait que cette dynamique de partage concerne essentiellement des *objets* sans se référer aux *sujets* qui les portent peut conduire à une dépersonnalisation toujours plus poussée de l'échange économique.

Disons-le autrement : la base éthique de cette troisième configuration est celle de la reconnaissance réciproque. De fait, il ne peut y avoir d'usage partagé sans reconnaître la légitimité du partenaire de

Service social dans le Monde | Telecharge le 14/01/2026 sur https://shs.cairn.info via Universite Catholique de Louvain (UCL) (IP: 130.104.41.253)

l'interaction et, dans les termes d'Axel Honneth (2000, 2015), sans avoir pour celle ou celui avec qui l'on échange une conscience de son « égale dignité ». En général, un tel processus renvoie à un arrière-plan conflictuel (« les luttes pour la reconnaissance »). Mais la spécificité de cette configuration est de nourrir le projet d'une reconnaissance réciproque dans une pratique du partage qui, à bien des égards, *précède* la mise en concurrence des identités.

Cette originalité est pourtant sa principale faiblesse. Car une telle pratique peut également se bâtir dans *l'indifférence généralisée*. Dit autrement, la mise en commun des biens peut se nourrir de *l'ignorance des liens*. À tout moment, cette économie du partage est capable de générer une valeur de marché en se détachant de la communauté à laquelle elle se réfère implicitement. Cette figure particulière du « bien sans lien » est porteuse d'une forme cardinale d'injustice, que Honneth lui-même nomme le « mépris » (Honneth, 2006). C'est exactement ce qu'expérimentent les contributeurs à des plateformes de partage lorsque les services ou fonctionnalités proposés sont notés par les utilisateurs *après* la réalisation des prestations, *sans* la moindre possibilité d'échange ou de contestation, ni même de *recours* aux responsables des plateformes – ceux-ci conservent un droit exorbitant à la *déconnexion* de leurs utilisateurs. Sans doute y a-t-il là une forme nouvelle d'exploitation, qui conjugue une dimension culturelle (Sainsaulieu, 2014 [1977], p. 511 et suivantes) à des formes lancinantes ou explicites de brutalité (Balibar, 2013, 2010).

Conclusion

Les formes variées d'activité qui se déploient sous la bannière de l'économie collaborative sont-elles de nature à générer des dynamiques ou des significations alternatives au capitalisme de marché ? L'examen de trois formes idéal-typiques montre que chacune d'elles repose sur un soubassement normatif spécifique : éthique de la discussion permettant la constitution de « communs », doublée d'une autonomie dans la définition d'un travail pour soi ; liberté individuelle de choix pouvant conduire à la sortie du salariat et à la mise sur pied d'une carrière subjective ; substitution d'un modèle de consommation centré sur la propriété par un modèle valorisant l'usage partagé des fonctionnalités. À l'épreuve des faits, on découvre donc de puissantes exigences normatives, mais aussi des formes d'injustice propres à chacune de ces configurations : fermeture du débat au sein du modèle délibératif, pouvant mener à des exclusions sociales durables ; absence de supports

Service social dans le Monde | Telecharge le 14/01/2026 sur https://shs.cairn.info via Universite Catholique de Louvain (UCL) (IP: 130.104.41.253)

institutionnels visant la pérennisation de capacités, multipliant les « situations d'incapacité » ; indifférence ou ignorance des partenaires de l'interaction dans un monde faisant des « usages partagés » l'objet même de l'activité économique.

Chaque configuration présente ainsi une gamme d'alternatives à la logique dominante, mais aussi des failles normatives profondes. La *critique sociale* ne peut courir le risque d'adhérer aveuglément à ces modèles émergents au motif qu'ils seraient purement et simplement différents. Mais elle ne peut non plus se limiter à une dénonciation générale, sans tenir compte de la diversité des formats d'activité. Une *éthique contextuelle* soutient précisément que les normes éthiques qui sous-tendent les différents modèles – comme les difficultés d'y souscrire – dépendent étroitement des contextes organisationnels ou professionnels dans lesquels ils sont placés. À l'interface de ces deux tendances, on conçoit que l'action politique, aussi importante soit-elle pour fixer les limites et proposer des cadres, ne puisse se limiter à la seule action centralisée. Elle doit aussi chercher à rendre compte de ces nouveaux supports normatifs, pointer les risques de nouvelles injustices et faire de ces *potentialités inhibées* des leviers pour la transformation sociale. Tel serait peut-être le sens véritable de ces dynamiques productives : en appeler à de nouvelles modalités d'intervention publique pour qu'elles s'ajustent à des normes de justice plurielles, mais constamment menacées. Une utopie ?

Bibliographie

Arthur, M., & Rousseau, D. (1996). *The Boundaryless Career: A New Employment Principle for a New Organizational Era*. New York: Oxford University Press.

Broca, S. (2013). *Utopie du logiciel libre. Du bricolage informatique à la réinvention sociale*. Paris : Le passager clandestin.

Balibar, E. (2013). Exploitation. In *Political Concepts Conference*, Brown University, Cogut Center for the Humanities, on November 15th.

Balibar, E. (2010). *Violence et civilité*. Wellek Library Lectures *et autres essais de philosophie politique*. Paris : Galilée.

Dejours, C. (1992). Pathologie de la communication, situation de travail et espace public : le cas du nucléaire. In *Raisons pratiques*, n° 3, 177-201.

Service social dans le Monde | Telecharge le 14/01/2026 sur https://shs.cairn.info via Universite Catholique de Louvain (UCL) (IP: 130.104.41.253)

Demazière, D., Horn, F., & Zune, M. (2007). Des relations de travail sans règles ? L'énigme de la production de logiciels libres. In *Sociétés contemporaines*, 2007/2, n° 66, 101-125.

de Nanteuil, M. (2016). *Rendre justice au travail. Ethique et politique dans les organisations*. Paris : PUF.

Habermas, J. (2013). *L'éthique de la discussion*. Paris : Flammarion [1991].

Habermas, J. (1986). *Morale et communication*. Paris : Flammarion [1983].

Honneth, A. (2015). *Le droit et la liberté. Esquisse d'une éthicité démocratique*. Paris : Gallimard.

Honneth, A. (2006). *La société du mépris*. Paris : La découverte.

Honneth, A. (2000). *La Lutte pour la reconnaissance*. Paris : Cerf [1992].

Lallement, M. (2015). *L'âge du faire. Hacking, travail, anarchie*. Paris : Seuil.

Nussbaum, M. C. (2012). *Capabilités. Comment créer les conditions d'un monde plus juste ?* Paris : Flammarion.

Sainsaulieu, R. (2014). *L'identité au travail. Les effets culturels de l'organisation* [4e édition, augmentée d'une préface de Norbert Alter]. Paris : Presses de Sciences Po [1977].

Sen, A. (2000). *Repenser l'inégalité*. Paris : Seuil.

Van Niel, J. (2014). L'économie de fonctionnalité : principes, éléments de terminologie et proposition de typologie. In *Développement durable et territoires*, vol. 5, n° 1, 26 p.

Zarifian, P. (1996). *Travail et communication : essai sociologique sur le travail dans la grande entreprise industrielle*. Paris : PUF.

Service social dans le Monde | Telecharge le 14/01/2026 sur https://shs.cairn.info via Universite Catholique de Louvain (UCL) (IP: 130.104.41.253)